

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 15 décembre 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_102

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
17 + 4 pouvoirs

Date de publication : 18 décembre 2023

Le 15 décembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 décembre 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD,
Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE, M. BILLET, Mme COUDERT
M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE,
M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme ROUSSEAU (pouvoir donné à
Mme GRUET), M. BIOT (pouvoir à M. PARIGOT), Mme BIOT-
FLORIMOND (pouvoir Mme DELOT), M. LECOMPTE
(pouvoir donné à Mme ETIENNE)

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER,
M. LANGLOIS. Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SCHWENTER et M. MAILLARD ont été désignés
secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du
code général des collectivités territoriales.

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA FONDATION BRIGITTE BARDOT ET
DE LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STÉRILISATION ET
L'ALIMENTATION DES CHATS ERRANTS DE LA COMMUNE

Visa :

VU le code général des collectivités territoriales,

Exposé des motifs :

La commune de Saint-Florentin est très régulièrement sollicitée par ses administrés concernant des chats errants sur la commune. Elle finance annuellement environ 40 castrations / ovariectomies / ovariohystérectomies pour un montant annuel d'environ 3500 € TTC.

L'objectif de ces castrations est de maîtriser la prolifération des chats en contrôlant leur reproduction par la stérilisation.

Pour aider au financement de ces opérations, la ville souhaite solliciter des subventions auprès de :

- la Fondation Brigitte BARDOT
- la Fondation 30 Millions d'amis.

Pour information, en 2022, la Fondation Brigitte BARDOT allouait 83 € TTC pour les stérilisations femelles et 60 € TTC pour les mâles, y compris l'identification obligatoire au nom de la mairie.

(Demande de renseignements complémentaires en cours)

En complément, la Fondation Brigitte Bardot peut également aider à l'alimentation des chats.

Pour 2024, la Fondation 30 Millions d'amis subventionne à hauteur de 50% les frais plafonnés à 100 € TTC pour les ovariectomies, exceptionnellement 120 € TTC pour les ovariohystérectomies (si gestation) et 80 € TTC pour les mâles, y compris l'identification obligatoire au nom de la fondation par puce électronique.

Il est à noter le fonctionnement suivant : la fondation considère une moyenne de soin à 90 €. La mairie estime le nombre de chats concernés pour l'année à venir. Elle verse à la fondation une subvention de 50% x le nombre de chats soit 45 € x le nombre de chats. Les factures sont ensuite prises en charge par la fondation. Restera éventuellement à la mairie la facturation des soins annexes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à conventionner avec ces 2 fondations,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ces demandes.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 18 décembre 2023
Le Maire, Yves DELOT,

